



Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Membres en exercice : 18
Présents : 16
Votants : 16

Date de la convocation : 17 septembre 2025

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra, FEUTELAIS Pierrick, BIENVENU Cellia, BADOUAL Joël, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, GALODE Alexandra, LANGLOIS Tony, LARGE Patrick, LE CAIN Johann, MORAND Véronique, RIALET Sébastien, THEBAUD Marie-Louise, WACQUEZ Pierre-Arnaud

ABSENTS NON EXCUSÉS : LABBÉ Pierrick, MULLER Yves

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.
Catherine CASTELLO est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2025
2. Prise de la compétence PLUi par Oust à Brocéliande Communauté (OBC) **report**
3. Avenants route des étangs : **report**
4. Dénomination d'une rue : Impasse des Bignons
5. Convention avec l'association vive le sport (AVLS)
6. Décisions modificatives
7. Travaux zone de rejet végétalisée
8. Questions diverses
9. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation
10. Informations diverses

Document joint : courrier du Président et de la 1^{ère} VP d'OBC

Affaire présentée par le Maire

Le point 3 est reporté, le devis n'étant pas arrivé.

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025 D20250701

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 8 Juillet 2025.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 Juillet 2025.

2. PRISE DE LA COMPETENCE PLUi PAR OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTÉ (OBC) REPORT

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 enjoint de définir dans les documents d'urbanisme et de planification des trajectoires pour mieux préserver les sols et atteindre le Zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050. Selon la territorialisation des objectifs intégrée dans le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) de la Région Bretagne, le Pays de Ploërmel bénéficie d'une enveloppe de 296 ha à répartir entre les deux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) pour la période 2021-2030.

Dans une perspective d'une répartition 50/50 à l'échelle Pays de l'enveloppe de 296 Ha, OBC disposerait donc de 148 Ha pour la période 2021-2031 (foncier habitat et économique inclus).

C'est dans ce contexte que le travail sur le PLUi (intercommunal) a été abordé, afin d'élaborer un outil permettant une réflexion sur l'aménagement du territoire à une échelle intercommunale et en permettant une mutualisation des forces d'attractivité à partager entre l'habitat et le foncier dédié à l'économie. Dans la perspective d'une solidarité communautaire, et sur la base de la charte du foncier économique, seul le PLUi permet de garantir à chaque commune une réserve de foncier et un développement de l'habitat.

Enfin, après l'adoption du SCoT (schéma de cohérence territoriale) qui sera opposable en début d'année 2027 les communes auront 1 année pour se mettre en compatibilité et intégrer les nouvelles conditions de consommation à leurs documents d'urbanisme.

Tenant compte de cette échéance, il vous est proposé de vous prononcer sur la prise de compétence PLUi par de l'Oust à Brocéliande Communauté.

M. DUVIC, adjoint à l'urbanisme explique :

« Cette délibération est délicate. Délicate car elle revient, en première approche, à donner à la Communauté de communes la possibilité de décider, pour nous, le devenir, en termes de maîtrise du foncier, de choix de politiques économiques, de la commune.

Mais ce n'est qu'une vue restreinte. Et je vais vous expliquer pourquoi je suis favorable à ce transfert de compétence.

En 2020, au début du mandat, on m'a posé la question de la position de Beignon vis-à-vis d'un PLUi. J'ai répondu que je n'avais pas d'avis tranché car je ne connaissais pas la gouvernance d'un tel projet collectif.

On me reposerait la question aujourd'hui, ma réponse serait différente et favorable à ce transfert car entre-temps nous avons, toutes les communes d'OBC, travaillé à une charte de gouvernance pour l'élaboration d'un PLUi. Ce travail, sur plusieurs mois entre fin 2024 et début 2025, garantit un droit à la parole égal aux autres quelle que soit la taille de la commune. En gros, une commune, une voix.

Par ailleurs, la réglementation, de plus en plus complexe et les contraintes supra-communales de plus en plus prégnantes limitent de plus en plus l'indépendance des communes. Je citerai en premier lieu la loi Climat et Résilience et son « zéro artificialisation net ». Le SRADDET régional et le SCOT du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne en sont les avatars les plus marquants.

Il est donc temps de réfléchir à un outil commun, à un devenir commun, à un projet commun. Et le PLUi est l'outil nécessaire pour aboutir à ce projet. Et la charte de gouvernance élaborée précédemment nous permet de penser à un travail équitable. Enfin, il est grand temps d'apprendre à travailler dans la recherche de consensus à travers l'acceptation de compromis. La situation politique générale du Pays nous en donne tous les jours l'exemple. »

S'ensuit un long débat exprimant les craintes et interrogations des élus. Parmi elles :

- La perte de maîtrise communale en termes de foncier notamment pour les communes de taille moyenne (la commune sera-t-elle obligée de céder du foncier aux autres communes ?), en termes de choix d'équipements
- La perte d'identité avec un règlement qui serait trop complexe pour prendre en compte toutes les singularités des communes
- La difficulté de s'entendre à 26 pour établir un PLUi
- La perte d'indépendance, de décisions

Mme le Maire et M. DUVIC expliquent l'élaboration et le rôle de la charte de gouvernance qui garantit une construction équilibrée du PLUi. Ils soulignent l'intérêt d'une vision plus globale du territoire, la distance que cela permet de mettre avec le pétitionnaire.

Ils insistent sur l'idée de projet de territoire pour un espace équilibré et plus cohérent, notamment par exemple en termes de mobilité ou de services.

Madame le Maire souligne que la compétence serait assurée par des professionnels, des urbanistes de métiers. Elle ajoute que Beignon pourra garder toutes ses spécificités architecturales au travers du règlement, la philosophie globale, le principe c'est partager, vivre ensemble.

Enfin, il faut que les conseils municipaux se prononcent d'ici le 10 octobre. Madame le Maire demande aux élus leur avis sur le passage aux voix. Les élus expriment leur difficulté pour se prononcer à chaud et souhaite un temps de réflexion.

Madame le Maire décide de reporter le point au conseil de la semaine suivante. Elle propose de faire intervenir Mme STRICOT, première vice-présidente et qui a piloté ce dossier.

Affaire présentée par Joël BADOUAL, adjoint au maire

3. DÉNOMINATION D'UNE RUE : IMPASSE DES BIGNONS

D20250702

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 relatif à la délibération des conseils municipaux ;

Vu la demande d'attribution d'un nom pour l'impasse située perpendiculairement à la jonction de la rue du Pont Martin et la route du Plessis ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à la rue située perpendiculairement à la jonction de la rue du Pont Martin et la route du Plessis, le nom d'impasse des Bignons.

- PRECISE que cette délibération sera transmise aux services compétents pour les démarches administratives nécessaires.

- Projet « sport seniors » : 70 h,
- Encadrement et animation sur le temps méridien 308,25 h,
- Projet « Domicile Partagé » : 35 h

- précise que 320 h seront facturées à la commune à 26 € et 308,25 h à 16,12 € soit un total annuel de 13 289 €.

	Nb d'heures	coût horaire	total
Animation de temps d'ateliers garderie / conduite woody-bus	215	26 €	5 590 €
Projet « sport seniors »	70	26 €	1 820 €
Encadrement et animation sur le temps méridien	308,25	16 €	4 969 €
Projet « Domicile Partagé »	35	26 €	910 €
	628,25		13 289 €

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec AVLS de mise à disposition d'un éducateur à la commune pour un total de 628,25 h par année scolaire pour la réalisation des « activités communales » précédentes.

Affaire présentée par Pierrick FEUTELAIS, adjoint

5. DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 2 ASSAINISSEMENT

D20250704

Par délibération en date du 21 mars 2025, le Conseil Municipal a procédé à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2025. Le 23/05/2025, les DM 1 sur le budget de la commune, et sur le budget assainissement ont été votées.

Il convient d'apporter des modifications budgétaires techniques aux autorisations initiales prévues au Budget Primitif 2025. Celles-ci portent d'une part, sur des ajustements de crédits et d'autre part, sur des demandes supplémentaires à satisfaire.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'APPROUVER la décision modificative n°2 du Budget assainissement au titre de l'exercice 2025 ainsi qu'il suit :

ARTICLES	En recettes d'investissement	Montant
4817 - 040	Pénalités renégociations de la dette	1 678 ,77€
021 (chap)	Virement de la section d'exploitation	- 1678,77 €
ARTICLES	En dépenses de fonctionnement	Montant
6862 - 042	Dotations/dépréciations	1 678,77 €
023 (chap)	023 Virement à la section d'investissement	- 1 678,77€

6. TRAVAUX ZONE DE REJET VEGETALISÉE

D20250705

Attendues les conclusions du dossier « Loi sur l'eau » remis en préfecture du Morbihan le 14 décembre 2022 et notamment l'élaboration d'une zone de rejet végétalisée en sortie de station de traitement des eaux usées ;

Vue la nécessité d'améliorer la qualité des rejets dans le milieu récepteur naturel (ruisseau de la Foy puis du Moulinet) ;

Vu le devis du bureau d'étude Tekmad d'un montant de 4 380 € HT relatifs aux différents travaux à mettre en œuvre pour l'élaboration de cette zone de rejet végétalisée ;

M. DUVIC précise qu'il s'agit d'études préalables : vérification du terrain, mesures topologiques, études podologiques, la zone de rejet sera un méandre planté de divers roseaux. Ensuite une entreprise de terrassement fera les méandres.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis présenté par l'entreprise Tekmad et donne pouvoir au maire ou son représentant pour le signer.

7. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

A. Droit de préemption urbain

N° de DIA	Date de réception	Parcelles concernées	Décision
05/2025	26/06/2025	ZH 50 et ZH 92 – 26 r de la Croix Dom Guillaume	Pas de préemption
06/2025	22/07/2025	ZH 140 – 25 imp de la Croix corset	Pas de préemption
07/2025	28/07/2025	ZE 150 et ZE 152 7 route du château d'Aleth	Pas dans le périmètre

B. Devis signés

Date	Fournisseur	Intitulé	Montant en € TTC
16-juil	SPPM	Crémone garderie	534,00
24-juil	La réserve du peintre	Peintures mur école	1 029,70
29-juil	SMBA	Panneaux	451,26
31-juil	Panorama gravure	Signalétique sentier PMR	629,00
31-juil	La Marionnaie	Elagage routes	1 392,00
31-juil	La Marionnaie	Elagage chemin	348,00
31-juil	AB Néon	Marquage véhicule + bâche	423,00
22-août	Métal Performance	Réfection portillon terrain de foot	1 163,92
27-août	Picard	Interrupteur vidéoprojecteur smf	618,67
03-sept	Le Goff Gilles	Meuble évier / colonnes douches foot	1 740,00
10-sept	SPPM	Tablier volet roulant smf	322,80
10-sept	Blanchard	Prise en charge fongicides	1 738,90
10-sept	Brocéliande auto	Entretien véhicule	977,88

8. INFORMATIONS DIVERSES

- Prochains conseils municipaux : jeudi 02/10, mardi 21/10 : approbation du PLU, mardi 09/12
- Permanence France Services les vendredis matin en mairie, sur RDV au 06 02 50 81 17
- Quelques dates :
 - ♦ Chantiers bénévoles : 27/09 8 h 30 salle d'activités
 - ♦ Cérémonie d'hommage aux harkis et à M. Pouchou : 28/09 à 10 h 30
 - ♦ Journée broyage de branches aux services techniques le 3/10
 - ♦ Collecte alimentaire le 04/10 matin en mairie pour pallier l'absence de banque alimentaire
 - ♦ Zumba salle multifonctions : 18/10 de 18 h à 20 h
 - ♦ Repas des classes 4 et 5 : 25/10 dépôt de gerbe, photo, apéritif et repas. Thème feria. Ouvert à tous le soir – salle multifonctions
- Le pont de l'Aff, dont la compétence relève du Conseil Départemental du Morbihan doit être restauré cette année.



France
services

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire,

Sylvie HOURMAND



La Secrétaire de séance,

Catherine CASTELLO

